

Notre comité a décidé de garder sa confiance au professeur Daniel Marguerat, pour deux raisons majeures.

D'abord ses compétences bibliques sont particulièrement précieuses en ces temps de désarroi que traversent non seulement notre société mais aussi nos Eglises, qui restent le plus souvent silencieuses face aux graves dégradations écologique et sociale actuelles et aux pires atrocités révélées par l'actualité internationale.

Ensuite aucun fait grave avéré ne peut être reproché à Daniel Marguerat. Les incidents mentionnés dans la presse remontent à plusieurs décennies. Il n'est plus possible de faire toute la lumière à leur sujet. Le lynchage public dont il a été l'objet nous semble incompatible avec la présomption d'innocence. De plus, il faut relever que les accusations sont anonymes et imprécises. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, aucune « victime » potentielle ne s'est jamais manifestée : les prises de parole n'ont été le fait que de personnes ou d'organismes relayant des rumeurs et selon des motivations qui leur sont propres.

Quant à sa vie privée, que nous ne connaissons pas, personne n'est en droit de la juger. Elle ne saurait faire l'objet d'un jugement moral public dans une Eglise qui affirme dans ses [Principes constitutifs](#) " laisser à Dieu le jugement des coeurs ". Dans cette perspective, nous partageons pleinement le point de vue particulièrement clair exprimé par Claude Ruey et Joël Guy dans 24 heures ([courrier des lecteurs du 11 août 2026](#)).

Sur notre site internet, nous avons bien sûr maintenu le texte de l'exposé, remarquable, que Daniel Marguerat a fait sur le thème [Résister à l'angoisse](#) après notre Assemblée générale du 30 septembre 2025.

Nous serions vraiment enchantés de l'entendre à nouveau à une autre occasion !

Le comité du [Mouvement chrétien citoyen](#) :

Pierre Farron, président, Paola Vezzani, secrétaire,
Geneviève de Haas, membre, Jean-Jacques Bize, caissier.